



*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*

## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du lundi 12 octobre 2020

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le lundi 12 octobre 2020 à 18h00 à la salle des fêtes Alain Corneau de Meung-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

### ✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Catherine GRISELLE (Villeneuve-sur-Conie), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Marie-Christine MASSON (Suppléante de Alban PAILLET - Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

### ✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (Suppléant de Odile BRET – Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Édith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Clarisse CARL (Suppléante de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE – Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINÉ (Suppléant de Jacques MESAS – Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Florence NAIZOT (Beaugency) à Bernadette BESNARD (Le Bardon).

Les délégués suppléants de la CCBL : Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Véronique MERCIER (Gidy), Madeleine PESCHETEAU (Villeneuve-sur-Conie), Mathieu NOEL (Bucy-St-Liphard).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Marie-Françoise QUÉRÉ (Saint-Ay), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), François ADRIEN (Villorceau).

Ainsi que : Olivier VERNET (DGS de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire), Gilles GUERET (DGS de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Khaoula KAOUKAOUI et Cédric PAYET (Région Centre-Val de Loire).

M. CUIILLERIER et M. SIMMONET souhaitent la bienvenue aux élus.

### **1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2020**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

## 2. Modification des statuts du PETR Pays Loire Beauce

Monsieur le Président propose de modifier l'article 10 des statuts du PETR pour permettre de définir de façon souple, en début de mandat, la composition du Bureau (sans systématiquement modifier les statuts du PETR).

Les modifications suivantes sont proposées :

### **Article 10 : Le Bureau**

*Le Comité syndical élit parmi ses délégués titulaires, les membres du Bureau.*

*Il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-présidents dans la limite d'un plafond de 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil Syndical dans les limites fixées à l'article L. 5211-10 du CGCT.*

*Il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre total de membre du Bureau.*

### **Article 11 : Le Président**

*Le Président convoque les membres du Comité syndical et du Bureau.*

*Il dirige les débats et contrôle les votes.*

*Il assure l'exécution des décisions prises par le Comité syndical et le Bureau.*

*Il est aidé par des vice-présidents, à qui il peut déléguer ses pouvoirs.*

*Il gère le personnel.*

Les élus valident ces modifications.

**Le comité syndical, à l'unanimité, vote les nouveaux statuts du PETR Pays Loire Beauce (Délibération n° 20-17).**

## 3. Programme Leader

Monsieur le Président propose de modifier la composition du comité de programmation Leader faisant suite aux élections municipales. La liste ci-dessous est proposée :

COLLEGE PUBLIC				COLLEGE PRIVÉ			
TITULAIRE	COMMUNE	SUPPLÉANT	COMMUNE	TITULAIRE	STRUCTURE	SUPPLÉANT	STRUCTURE
GONET Gregory	Messas	CAQUERET MICHELLE/ETTO Anne-Marie	Beauce-la-Romaine	BERRUET Magali	Les Fous de Bassan !	TORTOLERO Michèle	Les Fous de Bassan !
BEDIOU Jean-Paul	Beauce-la-Romaine	BRET Odile	Beauce-la-Romaine	BAUDOUN Catherine	MFR de Chaingy	GABION Emilie	MFR de Chaingy
BOZARD Adeline	Saint-Ay	ROUSSARIE Jean Paul	Huisseau-sur-Mauves	CHRISTEN Benoit	OTSI des Terres du Val de Loire	LANGLOIS Jeannine	OTSI des Terres du Val de Loire
ANTOINE Jean Paul	Tavers	CAZEAUDUMEC Clarisse	Cléry-St-André	RIGAUD Olivier	AMAP Terres d'Ardoux	MATAOUCHEK Victorine	AMAP Terres d'Ardoux
CORGNAC Gérard	Cléry-St-André	Elisabeth MANCHEC	Coulmiers	COGNEAU Gérard	Association Valimage	RENAULT Grégory	Compagnie Jeux de Vilains
CULLERIER Frédéric	Saint-Ay	GUDIN Pascal	Artenay	DEGRAVE Gérard	UDAF 45	MUHIRE Onesphore	Fondation de l'Armée du Salut
SEVIN Christophe	Sougy	BRACQUEMOND Thierry	Huêtre	DOUSSET Jean François	GDA Loire Beauce	PERDEREAU Baptiste	Agriculteur Beauce-la-Romaine
VILLOTEAU Serge	Cravant	MENON Baptiste	Charsonville	DUMERY Rémi	Agriculteur Boulay-les-Barres	QUATREHOMME Arnaud	Agriculteur Baule
HAUCHECORNE Bertrand	Mareau-aux-Prés	CORNIERE Jean Marie	Dry	GOND Frédéric	Agriculteur Tavers	LECOMTE Camille	Agriculteur Beauce-la-Romaine
LASNE DARTIALH Brigitte	Baule	Patrick ECHÉGUT	Baule	PILLET Stéphane	Association L'Embouchure	ROGER Christopher	Association L'Embouchure
BESNARD Bernadette	Le Bardon	AUBERT Catherine	Le Bardon	LECOQ Vincent	Hommes et Territoires	GASNIER Laurent	Hommes et Territoires
PERRON Christophe	Gémigny	BATAILLE Muriel	Tournois	LEFOIX Christelle	Association CaféGCré	ANGOT Jacques	Association CaféGCré
SIMONNET Laurent	Meung-sur-Loire	FAUGOUIN Michel	Chaingy	LEFORESTIER Emmanuelle	Citoyenne	?	?
PAILLET Alban	Coinces	PELÉ Denis	St-Pérvy-la-Colombe	POINTIEREAU François	Racines du Pays Loire Beauce	PHILUT Régis	Chevilly Histoire
POINTIEREAU Thomas	Épieds-en-Beauce	VIVIER Bruno	Charsonville	PERDEREAU Guillaume	Chambre d'agriculture du Loiret	CHATTEIGNIER Pascal	Chambre d'agriculture du Loiret
				?	Association Mauves Vivantes	?	Association Mauves Vivantes
				POWER John	Loiret Nature Environnement	PAPET Didier	Loiret Nature Environnement

**Le comité syndical, à l'unanimité, vote la composition du comité de programmation Leader (Délibération n° 20-18).**

Monsieur le Président propose d'affecter 1 ETP à 100% à l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2023, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Il propose de solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.4 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2023, pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum.

**Le comité syndical, à l'unanimité, vote la demande de financement à l'Europe pour l'animation du GAL 2020 (Délibération n° 20-19).**

Monsieur le Président rappelle que le Pays Loire Beauce a signé en 2019 une convention avec l'ADIL du Loiret pour mettre en place le projet « la performance énergétique par l'usage » sur 11 bâtiments publics et 8 communes. Ce projet comporte deux étapes et s'étend sur trois saisons de chauffe (2019/2020 ; 2020/2021 ; 2021/2022) :

- Etape 1 : récolte et analyse des données,
- Etape 2 : sensibilisation et formation.

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Matériels et équipements	6 452,16 €	Programme Leader	13 262,32 €
Communication	1 914,00 €	PETR Pays Loire Beauce	3 315,58 €
Frais salariaux	7 140,64 €		
Coûts indirects	1 071,10 €		
<b>Total</b>	<b>16 577,90 €</b>		<b>16 577,90 €</b>

Il est précisé que le reste à charge revenant au PETR Pays Loire Beauce est pris en charge par l'ADEME (via le Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat porté par le Pays Loire Beauce).

**Le comité syndical, à l'unanimité, vote le plan de financement de l'action « performance énergétique par l'usage » (Délibération n° 20-20).**

#### **4. Action énergie-climat (plateforme territoriale de rénovation énergétique – PTRE)**

M. CUIILLERIER accueille Mme Khaoula KAOUKAOUI, chargée de mission énergie à la Région Centre-Val de Loire, pour qu'elle présente les objectifs et les missions d'une PTRE.

Une PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) est un service public qui vise à délivrer une information gratuite, neutre et impartiale aux ménages en quête de lisibilité sur les solutions techniques et financières pour leur projet de rénovation.

La PTRE joue sur les deux branches du marché de la rénovation de l'habitat des particuliers :

- **La DEMANDE** des ménages. Pour favoriser la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat par les ménages et simplifier les démarches, un Conseiller Espace Info Energie est déployé partout sur le territoire et a une mission d'information et de conseil auprès des ménages, sur les plans techniques et financiers.

- **L'OFFRE** de travaux. La PTRE mobilise les artisans en les incitant à s'organiser pour mieux répondre aux spécificités du marché de la rénovation de l'habitat privé, notamment la rénovation complète performante.

M. Cuillerier observe que, pour être efficace et visible (et bénéficier notamment aux plus fragiles), la PTRE doit aller au plus proche des habitants. Pour cela, des permanences peuvent être organisées sur l'ensemble du territoire.

Mme Kaoukaoui souligne que la PTRE fait office de guichet unique en matière de réhabilitation des logements des particuliers. Face à la multiplication des annonces et au risque d'arnaque, la PRTE agit comme un tiers de confiance pour les administrés.

Mme Kaoukaoui informe qu'une étude de préfiguration peut être élaborée avant la mise en place d'une PRTE. Cette étude doit se faire en lien avec les EPCI du territoire et les partenaires (ADIL, FFB, etc.) Cette étude peut être financée à 50% par la Région (en dehors des crédits du CRST).

Mme Kaoukaoui observe que la PTRE du Montargois a été lancée en 2014 pour une durée de 3 ans. Cette PTRE, appelée « service éco-habitat » est encore en fonctionnement aujourd'hui. L'enjeu de la rénovation énergétique des logements fait qu'il y a toujours des dispositifs à expliquer aux habitants.

Alex Navucet indique que le reste à charge du coût de l'étude peut être financé par l'ADEME via le Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat (appelé COT EC) porté par le Pays Loire Beauce. De même, il note que l'étude de préfiguration permettra de calibrer le niveau de l'animation pertinent sur le territoire (étant entendu que cette animation peut augmenter en fonction des demandes des habitants du territoire).

Mme Kaoukaoui indique qu'il existe actuellement 11 PTRE sur la Région Centre-Val de Loire. La PTRE du Montargois-en-Gâtinais conseille environ 1 000 ménages /an.

M. Cuillerier note que l'étude de préfiguration peut comporter un volet permettant de voir la pertinence de lancer un OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Le comité syndical souhaite que le PETR Pays Loire Beauce avance sur ce projet de PTRE en lien avec les deux Communautés de Communes et la Région Centre-Val de Loire.

## **5. Présentation du projet de « bilan mi-parcours » du CRST 2017-2023**

---

M. Cuillerier présente la maquette financière du bilan mi-parcours du CRST et invite les élus à réagir par rapport à cette proposition.

Mme Chardon s'interroge sur la faiblesse fléchée vers le « commerce de proximité » (mesure 21).

M. Cuillerier indique que la DSIL peut aussi soutenir ce type de projet.

M. Gonet observe le décalage entre l'absence de crédits vers les espaces publics (mesure 23) et la quasi-certitude que des projets vont émerger sur ce sujet d'ici à 2023.

M. Cuillerier rappelle que l'enveloppe fongible peut abonder certains projets dans l'hypothèse où les crédits identifiés par mesure seraient insuffisants.

Mme Cazeaudumec s'interroge sur le niveau des crédits fléchés sur les thématiques prioritaires pour le territoire à savoir le bloc « agriculture, alimentation, santé, biodiversité » et le bloc « bâtiment durable, énergie renouvelable et aménagement ».

L'agent de développement indique qu'au total, 4% de l'enveloppe sont fléchés sur l'agriculture, 4% sur l'axe biodiversité et 25% sur l'axe énergie-climat.

Le comité syndical décide de flécher 20 000 € vers une des mesures de l'axe culture. Ces crédits sont retirés de l'enveloppe fongible.

Le comité syndical souhaite obtenir une cartographie des projets ainsi qu'une liste des projets ayant été soutenus (par montant et par thème).

M. Cuillerier indique que cela sera fait dans les prochains jours, puis transmis à l'ensemble des membres du comité syndical.

<b>PRIORITÉS THEMATIQUES</b>	<b>Invst</b>	<b>Fct</b>	<b>Total</b>
<b>A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE</b>	<b>190 000</b>	<b>23 000</b>	<b>213 000</b>
<b>Axe A1 : Attractivité numérique du territoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
01 : Très Haut Débit	0	0	0
<b>Axe A2 : Accueil des Entreprises</b>	<b>0</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>
02 : Foncier économique	0	23 000	23 000
03 : Création de locaux d'activités	0	0	0
<b>Axe A3 : Economie agricole</b>	<b>160 000</b>	<b>0</b>	<b>160 000</b>
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000	0	60 000
05 : Diversification agricole et dévpt des circuits alimentaires de proximité	100 000	0	100 000
05-04 : Soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement de la restauration collective	0	0	0
07 : Acquisition en CUMA	0	0	0
<b>Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0	0	0
<b>Axe A6 : Economie touristique</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
10 : Tourisme à Vélo	0	0	0
12 : Itinérance touristique équestre	0	0	0
13 : Énotourisme	0	0	0
14 : Sites touristiques et lieux d'information touristiques	30 000	0	30 000
<b>Axe A7 : Locaux de formation et plateforme technologiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL</b>	<b>950 000</b>	<b>20 000</b>	<b>970 000</b>
<b>Axe B1 : Services à la population</b>	<b>830 000</b>	<b>20 000</b>	<b>850 000</b>
15 : MSP et autres structures	600 000	0	600 000
15.1 : Projets locaux de santé	0	20 000	20 000
19 : Structure d'accueil petite enfance	150 000	0	150 000
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	0	0	0
21 : Soutien au commerce de proximité	80 000	0	80 000
21-1 : Création d'un pôle social AGORA à Beaugency	0	0	0
<b>Axe B2 : Développement de l'accès à la culture</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>20 000</b>
16 : Salles de spectacle support d'une programmation culturelle	0	0	0
17 : Equipements de lecture publique	20 000	0	20 000
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique	0	0	0
<b>Axe B3 : Sport</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
22 : Equipements sportifs et de loisirs	100 000		100 000
22-2 : Equipements nautiques			0

<b>C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL</b>	<b>400 000</b>	<b>0</b>	<b>400 000</b>
<b>Axe C0 : Paysages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
22-3 : Mise en valeur des paysages du Val de Loire	0	0	0
<b>Axe C1 : Aménagement d'espaces publics</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
23 : Aménagement d'espaces publics	0	0	0
<b>Axe C2 : Foncier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
23-1 : Requalification de friches urbaines	0	0	0
23-2 : Animation et développement urbanisme durable	0	0	0
23-5 : Revitalisation des centres villes et centres bourgs	0	0	0
<b>Axe C3 : Habitat – Logement</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
24 : Acquisition-réhabilitation logements locatifs publics sociaux	0	0	0
24-1 : Acquisition de logements temporaires meublés pour jeunes	0	0	0
25 : Construction de logements locatifs publics sociaux	0	0	0
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0	0	0
26-1 : Aires accueil gens du voyage	100 000	0	100 000
27 : Rénovation thermique du parc public social	0	0	0
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0	0	0
<b>AXE C4 : Rénovation urbaine</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
29 : Rénovation urbaine	0	0	0
<b>AXE C5 : Mobilité durable</b>	<b>300 000</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>
30 : vélo utilitaire	300 000	0	300 000
30-1 : Mise en accessibilité des bâtiments publics	0	0	0
30-2 : Etude mobilité	0	0	0
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0	0	0
<b>PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE</b>			
30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	0	42 000	
<b>D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
31 : Trame verte et bleue (études et aménagements)	120 000	0	120 000
32 : Gestion alternative des espaces publics	40 000	0	40 000
33 : Biodiversité domestique	10 000	0	10 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	30 000	0	30 000
<b>PRIORITÉS THEMATIQUES</b>			
	<b>Invst</b>	<b>Fct</b>	<b>Total</b>
<b>E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>
35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs	300 000		300 000
35-1 - Forfait Energétis	0		0
35-2 : Bonification climat énergie	50 000		50 000
35-3 : Eclairage public	100 000		100 000
36 : Filière bois énergie			0
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	50 000		50 000
<b>ENVELOPPE FONGIBLE</b>	<b>182 000</b>	<b>24 100</b>	<b>206 100</b>
<b>ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT</b>		<b>141 500</b>	<b>141 500</b>
<b>SOUS-TOTAL HORS A Vos ID</b>	<b>2 422 000</b>	<b>250 600</b>	<b>2 672 600</b>
<b>F : A VOS ID</b>	<b>151 680</b>	<b>145 942</b>	<b>297 622</b>
<b>ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT</b>	<b>2 970 222 €</b>		

Le comité syndical, à l'unanimité moins une abstention, vote la proposition de bilan mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (Délibération n° 20-21).

M. Cuillerier rappelle que le CRST est rétroactif à avril 2017. Il précise que le fait de commencer les travaux n'est pas éliminatoire dans la constitution d'une demande de subvention. Dans ce sens, un projet peut commencer et solliciter ensuite les subventions (sans certitude de les obtenir).

## 6. Questions diverses

---

### Adhésion au CAUE

L'agent de développement informe que le CAUE du Loiret peut apporter un appui technique et méthodologique au PETR Pays Loire Beauce en matière de repérage et de lutte contre la vacance des bâtiments (résidentiels, commerciaux, voire industriels).

Cette méthodologie repose sur les points suivants :

- Analyse des données (INSEE, etc.),
- Échange avec les communes (notamment les services techniques et les élus) pour repérer et qualifier la vacance sur le territoire,
- Propositions de solutions au cas par cas en associant les partenaires compétents sur ce sujet (EPFLI Foncier Cœur de France, etc.).

Par conséquent, il est proposé d'adhérer au CAUE en 2021 pour notamment mettre en place la réflexion sur le bâti vacant. Le coût d'adhésion au CAUE du Loiret est conditionné au nombre d'habitants du territoire, soit 1 951,65 € d'adhésion pour 2021.

Le comité syndical observe que beaucoup de communes adhèrent déjà au CAUE, que de nombreuses études ont déjà été réalisées sur le SCoT et que ce niveau d'adhésion serait le plus élevé parmi les structures auxquelles le Pays adhère déjà (AML, Envirobat Centre, A3P, etc.).

Le comité syndical décide de ne pas adhérer au CAUE du Loiret.

### Poursuite du Contrat local de santé (CLS)

M. Cuillerier informe que l'agent en charge du CLS a quitté son poste fin septembre. En lien avec les territoires partenaires du CLS (la ComCom des Portes de Sologne et le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne), il émet l'idée que le CLS puisse se poursuivre avec un agent sur 104 communes sur un an (pour finir le CLS) en resserrant les actions autour de l'attractivité du territoire (de façon à créer un terreau favorable à l'arrivée de médecins), la prévention et l'accompagnement des projets de santé des collectivités.

M. Cuillerier informe qu'une rencontre avec l'ARS se tiendra le 16 octobre pour étudier les pistes à donner au CLS.

Le Comité syndical décide d'attendre le résultat de l'entretien prévu avec l'ARS pour se positionner sur les suites à donner à ce projet.

M. le Président remercie l'ensemble des élus pour leur implication.

**Le Président**



**Frédéric CUILLERIER**